Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260723-2026072306-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 17.07.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **vingt-trois juillet** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 17.07.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, M. LOHAT Alain, Adjoints. Mme LE GOUËVEC Sylvie, M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien, Mme LE ROY Laetitia, conseillers délégués. M. BLOT Olivier, Mme HENRY Aurélie, M. AVRIL David, Mme LEBAS Betty, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, Mme TAQUET Virginie, M. FREROU Lilian, M. HUET Valentin, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : M. LUBIN André, Mme LUCAS Maëva (pouvoir à Mme NOGUES Christelle), Mme RISSEL Alexia, M. JERÔME Charly.

Présents : 15
Votants : 16

Madame LEROY Laeticia a été élue secrétaire.

Objet : 2026072306- Tarifs de location des salles communales

La commission finances propose de revoir les tarifs applicables aux différentes salles et aux services communaux, avec effet au 1er novembre 2026.

Préambule :

- Il ne sera plus différencié 1 ou 2 repas mais la location se fera au week-end, du vendredi après-midi au lundi matin (Etat des lieux au début et à la fin) ;
- La remise des clés se fera lors de l'état des lieux à partir du moment où le dossier administratif est complet ;
- Lors d'un concours du club le vendredi, la salle devra être libérée et l'état des lieux devra se faire au plus tard à 19h00 s'il y a une location le week-end ;
- Les salles seront gratuites lors des manifestations non lucratives organisées par les associations communales ;
- Il n'y aura pas d'astreinte des services techniques, lors des locations de la salle du Bran, si la cuisine n'est pas louée ;
- Pour les premières manifestations lucratives des associations communales et pour le repas des classes (la gratuité ne sera effectuée que tous les 10 ans), la salle, le chauffage et les flûtes sont gratuits, par contre la cuisine et la sono sont payantes ;
- Pour les rassemblements après obsèques des centenaires, la salle devra être louée de façon payante ;
- Pour les partis politiques (excepté pour des scrutins locaux : conseil municipal et conseil départemental, pour lesquels la salle sera mise gracieusement) : les rassemblements seront obligatoirement à la salle polyvalente. Le chauffage sera à ajouter en fonction de la période et éventuellement la cuisine si demandée.
- Le chauffage sera obligatoirement facturé du 01 novembre au 15 avril et avant le 01/11 si besoin.
- 2 jours fériés à suivre en semaine seront facturés comme un week-end.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260723-2026072306-DE

	TARIFS AU 01/11/2026	
Salle du Bran	**COMMUNE**	**HORS COMMUNE**
Cuisine	120.00	170.00
WEEK-END	220.00	270.00
Journée semaine	120.00	200.00
Vin d'honneur, réunions, arbre de noël…	50.00	90.00
Associations-2è manifestation lucrative	100.00	
Belote, théâtre, thé dansant…	60.00	100.00
Chauffage week-end	70.00	90.00
Chauffage journée semaine	40.00	60.00
Vaisselle	0.70€/personne	
Caution	500,00	700,00

	TARIFS AU 01/11/2026	
SALLE POLYVALENTE	**COMMUNE**	**HORS COMMUNE**
Cuisine	150.00	190.00
Week-end du Vendredi après-midi au Lundi 8h30	350.00	450.00
Journée en semaine	150.00	230.00
Vin d'honneur/après obsèques	100.00	130.00
Cérémonie d'obsèques et laïques (2h30)	190.00	220.00
Mise à disposition de la sono	70.00	70.00
Caution sono	200.00	200.00
Associations-2è manifestation lucrative	170.00	
Bal associations		330.00
Belote, théâtre, thé dansant,	80.00	120.00
Réunion Partis Politiques		300.00
Chauffage Week-end	100.00	120.00
Chauffage journée En semaine	40.00	60.00
Caution salle	500,00	700,00

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260723-2026072306-DE

Salle des Associations Salle de la médiathèque Salle Le Prieuré	TARIFS Au 01/11/2026
Après cérémonie d'obsèques	60.00
Chauffage	40.00
Réunions/formations (Commune et associations/groupements auxquels la commune adhère	Gratuit
Caution	0.00

	TARIFS au 01 novembre 2026	
SALLE ANNEXE **(28 personnes maxi)**	**COMMUNE**	**HORS COMMUNE**
Associations	Gratuit (y compris pour les organismes auxquels la commune adhère)	70.00
Vin d'honneur	70.00	110.00
Buffet sans cuisine	120.00	170.00
Journée complémentaire	30.00	50.00
Chauffage	40.00	60.00
Caution	500.00	700.00

Salle des sports	TARIFS Au 01/11/2026
½ journée	15.00
La Journée	25.00

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Valide l'ensemble des nouveaux tarifs pour les salles communales à partir du 01 novembre 2026 ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette décision ;
- Précise que les recettes sont inscrites au budget primitif.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,